

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.09.2020	19h55	20.173	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Le projet Carpe Diem avance-t-il seul ou avec le soutien et la bénédiction de l'État ?

Contenu :

Depuis de nombreuses années, le Département des finances et de la santé a mis en attente les demandes de construction ou de rénovation des EMS, l'idée étant d'évaluer les infrastructures des homes pour les définir de manière plus rationnelle et plus transparente. Aujourd'hui, le département travaille à mettre sur pied un home type qui permettra non seulement de définir les surfaces nécessaires pour les professionnels et les résidents, mais qui permettra également de chiffrer l'impact de nouvelles constructions ou rénovations sur le prix payé par les résidents.

À Boudry, un projet est en cours de construction. Celui-ci, Carpe Diem (60 lits), réunit trois EMS privés, offrant aujourd'hui 59 lits : Les Jonchères, La Chomette et Les Peupliers.

Nous remercions le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Le projet Carpe Diem a plus de lits que la réunion des trois EMS, puisque, selon les informations d'*ArcInfo*, il offrira 60 lits. Le canton a-t-il donné son accord ? Si oui, pourquoi cette exception alors que la Planification médico-sociale pour les personnes âgées (PMS) a demandé à de nombreux établissements de réduire leur nombre de lits ?
- Le Département a-t-il donné son accord au démarrage du projet Carpe Diem ? Si oui, quelles en sont les raisons, alors que les projets d'autres EMS ont été mis en attente au motif que le home type devait être établi préalablement ?
- Les trois établissements Les Jonchères, La Chomette et Les Peupliers font-ils partie aujourd'hui des EMS qui étaient considérés par le Département comme « inadaptés » ? Si oui, quelles seront les conséquences pour les autres EMS du maintien des lits long séjour de ces trois établissements réunis ?
- Sans compter que ces trois établissements, depuis l'évaluation des infrastructures, reçoivent un prix de pension à 100%, alors que la plupart des EMS des fondations à but non lucratif ne reçoivent qu'un prix de pension à 80%. Quelle est la justification de cette différence de traitement, sachant qu'il s'agit de homes privés dont les bénéficiaires ne restent pas dans l'institution, contrairement aux fondations à but non lucratif ?

Développement :

Un important travail a été mené dans le dossier de l'évaluation des infrastructures avec la participation des EMS et des associations faitières pendant près de deux ans. Une méthodologie commune à tous les établissements a permis d'évaluer l'entier du parc des institutions, ce qui a mis en lumière non seulement des disparités importantes entre les établissements, mais aussi le fait que les infrastructures de certaines institutions n'étaient plus adaptées aux besoins des résident-e-s. Certains EMS ont ainsi été classés comme inadaptés, ce qui semble être le cas des trois institutions en question.

De nombreux EMS ont aujourd'hui des projets de rénovation ou de construction en cours, mais ces projets ont été gelés par le Département, dans l'attente de la définition d'un « home type », l'idée étant de définir des références comme la surface des chambres ou l'existence d'espaces collectifs, entre autres.

La PMS définit également le nombre de lits long séjour par région, partant du constat que notre canton compte trop de lits de cette catégorie.

Nous nous posons donc la question de savoir pourquoi « Carpe Diem » à Boudry a pu démarrer son projet, alors que les autres institutions attendent depuis longtemps le feu vert du Département. Ce projet déroge-t-il à la planification de la PMS ? Comment se fait-il qu'il soit en cours de réalisation, alors que d'autres programmes de construction et de rénovation sont mis en attente par le Département depuis bien trop longtemps ?

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Alexandre Houlmann

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Martine Docourt Ducommun	Josiane Jemmely	Carole Bill
Florence Nater	Philippe Loup	Karim Djebaili
Dominique Bressoud	Assamoi Rose Lièvre	Florence Aebi
Laura Zwygart de Falco	Hassan Assumani	Laurent Duding
David Moratel	Patrick Lardon	Jean-Claude Berger
Françoise Gagnaux		